

Québec, le 27 novembre 2018

Objet : Demande d'accès n° 2018-11-044– Lettre réponse

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 20 novembre dernier, concernant la liste des organismes ayant reçu de l'argent à partir du budget discrétionnaire de la ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, incluant les montants et les dates depuis le 18 octobre 2018, ainsi que le total du budget discrétionnaire octroyé à la Ministre.

**1. Concernant le premier point :**

Après vérification, nous vous informons que depuis le 18 octobre, aucun montant n'a été versé à partir du budget discrétionnaire de la ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

**2. Concernant le deuxième point :**

Selon l'information obtenue du secteur concerné, le budget annuel pour les subventions discrétionnaires de la Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est de 150 000 \$.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Houda Bhourj, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel [houda.bhourj@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:houda.bhourj@mddelcc.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Pascale Porlier